



Construction logement de fonction en zone ut

Par **maemay**, le **14/02/2012** à **16:35**

Bonjour,

Nous venons pour la 3eme fois de déposer une demande de permis de construire pour la construction d'un logement de fonction situé en zone UT (constructible à des biens touristiques).

Pour la 3eme fois, le maire nous refuse ce permis.

L'activité touristique que nous avons est un minigolf géant (sur 1 hectare) ainsi que la location de vélos et quads.

Nous souhaitons proposer des horaires d'ouverture en nocturne également, mais nous avons besoin d'un logement sur place. D'autre part, nous avons déjà eu des vols de matériels sur notre terrain (nous avons déposé plainte auprès de la gendarmerie), et nous voulons stopper ces vols par le biais de notre présence permanente.

Or le maire de la commune refuse notre permis de construire sous prétexte que notre activité ne rend pas nécessaire une présence continue et donc la réalisation d'un logement de fonction.

Comment pouvons-nous justifier ce besoin de construction d'un logement de fonction????

Merci d'avance pour vos réponses.